



Mes employeurs refusent le licenciement économique

Par **Marinez536**, le **12/01/2010** à **19:51**

Bonsoir,

En CDI depuis 2 ans, en tant que secrétaire dans une société de recouvrement, mes employeurs me font comprendre depuis 5 mois que mon poste est voué à disparaître (raison économique) et me reprochent régulièrement mon manque d'investissement.

Lors des intempéries, ils n'ont pu ouvrir le bureau et m'ont demandé de rattraper mes heures.

Lorsque je leur ai demandé si c'était une obligation (manque de motivation oblige...) ils m'ont reproché mon manque de sérieux, et m'ont clairement fait comprendre que j'étais incompétente.

Au jour d'aujourd'hui, je voudrais savoir quelles sont mes possibilités en sachant qu'ils refusent le licenciement économique et que de mon côté, je refuse de démissionner ou un abandon de poste.

Vous pouvez m'aider ???

Par **cécile63**, le **13/01/2010** à **16:28**

Bonjour,

Pour faire un licenciement économique, il faut répondre à des critères précis.

La situation est peut être difficile mais pas suffisamment grave pour procéder à un licenciement économique.

Dans tous les cas, ce n'est pas au salarié de demander un licenciement économique.

En revanche, si vous ne souhaitez pas rester, vous pouvez demander une rupture conventionnelle. Dans ce cas, vous avez droit aux indemnités chômage et à une "indemnité de départ".

Bonne chance

Par **Marinez536**, le **13/01/2010** à **21:28**

Bonsoir,

Merci Cécile63 pour votre réponse.

Concernant le licenciement économique je savais qu'il ne pouvait pas venir du salarié.

Cependant, lorsque qu'on vous dit régulièrement qu'on a du mal à tenir votre salaire, que votre poste a peu ou aucun avenir, on peut se poser des questions...

En ce qui concerne la rupture conventionnelle pouvez-vous m'indiquer simplement de quoi il s'agit et comment procéder ?

Dans mon cas mon employeur est-il tenu de l'accepter en sachant qu'il a besoin de mes services ?

Ne pourrait-il pas prendre cette solution comme une démission dans le but de nuire à l'entreprise ?

Merci à vous...